

Jour de séance 55

le vendredi 15 mai 2015

9 h

Prière.

M<sup>me</sup> Dubé (Edmundston—Madawaska-Centre) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à annuler sa décision de réduire le financement versé aux responsables de garderies privées au titre du Programme de soutien financier à l'amélioration de la qualité. (Pétition 98.)

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à réduire l'âge de voter pour le faire passer de 18 à 16 ans. (Pétition 99.)

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par M. Fitch :

38, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation.*

M. Steeves donne avis de motion 37 portant que, le jeudi 21 mai 2015, appuyé par M. Fitch, il proposera ce qui suit :

attendu qu'il s'opère au Nouveau-Brunswick un tournant décisif et positif en matière de traitement et de soutien des personnes ayant un trouble du spectre autistique, ou TSA ;

attendu que le Nouveau-Brunswick est devenu un chef de file dans le traitement et le soutien à cet égard par l'adoption d'approches interdisciplinaires, collaboratives et axées sur la personne qui mettent l'accent sur les résultats, sur le recours aux interventions préventives et sur la prestation de services centrés sur la personne, la famille et l'engagement communautaire ;

attendu que la province joue, de façon particulièrement marquée, un rôle d'avant-garde dans le traitement et le soutien des enfants ayant un TSA et d'autres besoins complexes sur le plan de la santé mentale ;

attendu que l'Université du Nouveau-Brunswick offre un programme de formation renommé de soutien en autisme qui vise le développement des compétences en vue d'assurer la prestation de services qui maximisent le potentiel des enfants et des adultes ayant un TSA et des personnes ayant des handicaps importants ;

attendu que le Nouveau-Brunswick devrait continuer à former des professionnels dotés de telles compétences et d'un tel savoir-faire ;

attendu que les personnes de tout âge du Nouveau-Brunswick ayant un TSA méritent de vivre dans leur propre province et d'être près de leur famille ;

attendu que des personnes du Nouveau-Brunswick vivent actuellement au centre de traitement Spurwink, situé à Portland, au Maine, et que les coûts liés à leur placement sont payés par la province ;

attendu qu'il y a peu ou pas de services et de soutien pour les personnes âgées de 21 ans et plus ayant un TSA ;

attendu que le fardeau qu'est celui de soutenir et de prendre soin de telles personnes repose souvent sur les membres de leur famille ;

attendu que le Nouveau-Brunswick devrait fournir un meilleur soutien à de telles personnes, surtout lorsqu'elles atteignent l'âge de 21 ans ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à faire fond sur les réussites du Nouveau-Brunswick relativement aux enfants ayant un TSA au moyen d'autres mesures de soutien et d'autres services, y compris l'établissement d'un centre de traitement et d'un réseau d'excellence pour les adultes ayant un TSA, afin que les personnes du Nouveau-Brunswick ayant un TSA puissent contribuer à la société et continuer de le faire.

---

Sur la motion de M. Albert, appuyé par l'hon. M. Boudreau, il est résolu que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne au mardi 26 mai 2015, à 13 h.

---

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture des projets de loi 35 et 34 soit appelée.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 35, *Loi modifiant la Loi sur le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 35 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 35, *Loi modifiant la Loi sur le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

La séance est levée à 10 h 43.